

8 et 9 avril 2021

**Actes du 6<sup>e</sup> Colloque international du Centre de  
recherche sur les innovations sociales (CRISES)**

Au carrefour des possibles.  
Quelles innovations sociales  
contre les injustices sociales,  
environnementales et épistémiques ?

At the crossroads of possibilities. Social innovations  
against social, environmental and epistemic injustices?

## L'enquête comme instauration de la justice écologique

**Maud Hallin**, Université de Liège, **Danièle Magda**, INRAE et **Pierre Stassart**, Université de Liège

---

### 1. Considérations environnementales : des éthiques à la justice

Si l'on a longtemps considéré que la radicalité des questions posées par l'écologie politique se concentrait essentiellement sur l'avenir et les générations futures, les bouleversements socio-écologiques en cours nous ramènent à un présent déjà rempli d'incertitudes et de vulnérabilités. En terme de préoccupations environnementales, ceci se traduit par une multiplication des mobilisations pour le « climat » ou la « planète », avec la demande d'actions urgentes et concrètes. Mais ces revendications s'accompagnent également d'une exigence démocratique indispensable pour ne pas dériver vers une dictature climatique ou environnementale. S'il s'agit d'agir maintenant, cela ne doit pas se faire n'importe comment ni à n'importe quel prix : nous devons tenir compte des conséquences des décisions prises aujourd'hui. L'enjeu de ces questions de gouvernance sur la façon de mener les transitions socio-écologiques rejoint la nécessité de ne pas perpétuer ni d'engendrer de nouvelles inégalités ou injustices. Ces attentions se reflètent alors dans la place de plus en plus grande accordée aujourd'hui aux questions de justice par rapport à une approche en termes d'éthiques environnementales. Nous assistons en effet à une multiplication des revendications en terme de justice dans le champ de l'environnement : justice environnementale, justice climatique ou encore justice écologique, mais aussi revendications en termes de justice épistémique pour une plus grande reconnaissance de la diversité des savoirs à prendre en compte pour répondre aux impératifs de transition socio-écologique, interrogeant le rapport sciences-sociétés et dépassant ainsi la distinction experts-profanes.

L'usage de la notion de justice diffère selon les disciplines qui les utilisent (approche juridique ou socio-politique), mais d'une façon générale, l'approche par les inégalités reste une constante, en particulier dans la littérature francophone à propos de la justice environnementale. Pourtant, une approche par les inégalités ne permet pas de rendre compte de ce que produisent les mobilisations qui émergent sur le terrain. Que se passe-t-il dès lors que l'on s'éloigne de la visée de dénonciation de l'injustice, de l'étude des inégalités, pour s'intéresser à ce que produisent les troubles vécus par des communautés qui se mettent en mouvement pour y répondre d'une façon ou d'une autre ? Pour illustrer notre proposition, nous commencerons par donner quelques éléments d'une enquête ethnographique en cours concernant *l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions* de Fos-sur-Mer en France. Ensuite nous reviendrons sur la notion de justice écologique telle qu'elle a été pensée jusqu'à présent, pour finalement proposer de l'enrichir en mobilisant l'approche pragmatique d'enquêtes sociales et d'expériences proposée par le philosophe américain John Dewey (2010).

### 2. L'Institut écocitoyen de Fos-sur-Mer

Au croisement des enjeux de justice écologique et de justice épistémique, nous nous intéressons aux mobilisations environnementales qui se développent dans le contexte de l'une des plus grandes zones industrialo-portuaires d'Europe, celle de Fos-sur-Mer (totalisant 10 000 hectares

environ) dans le sud de la France. C'est en effet sur ce territoire, situé à proximité de Marseille et dans le prolongement de la Camargue, que l'État français a décidé, à la fin des années 1960, d'y développer des activités industrielles et portuaires pour relancer une économie tournée vers l'international. Les chantiers nécessaires au développement de cette zone industrialo-portuaire (ZIP), abritant des industries de sidérurgie et de pétrochimie ainsi qu'un port pour porte-containers, ont alors amené des bouleversements majeurs au niveau des paysages sociaux et écologiques locaux, entraînant l'apparition conjointe de préoccupations environnementales (Gramaglia et Dauphin, 2017; Girard, 2012; Osadtch, 2015).

**Figure 3. Vue de Fos-sur-Mer sur la zone industrialo-portuaire**



Source : Hallin.

Au début des années 2000, de nouveaux projets industriels voient le jour sur ce territoire, dont celui de l'implantation de l'incinérateur des déchets ménagers de la Communauté urbaine de Marseille. Après les bouleversements des quarante dernières années, ces nouveaux projets sont fortement contestés par les riverains de la ZIP, entraînant alors de nouvelles mobilisations d'opposition. En particulier, face au projet d'incinérateur de Marseille, perçu comme illégitime et imposé unilatéralement par la ville de Marseille, certains habitants et élus locaux mettent en œuvre des stratégies d'actions se basant sur une meilleure compréhension des impacts des pollutions sur le territoire, avec la volonté de doter le territoire d'une politique scientifique territorialisée et indépendante. Bien que le projet d'incinérateur n'ait pas pu être abandonné, cette stratégie a abouti à une première étude pour établir un état des lieux environnemental et identifier les zones les plus impactées par les pollutions, en soulignant les ignorances encore existantes quant à la qualité de l'air, de l'eau et du sol (Blanchard *et al.*, 2009). Pour combler ces ignorances, un *Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions* a été créé en 2010, afin de suivre sur le temps long les effets des pollutions sur l'environnement et la santé humaine à l'échelle du territoire. En dépassant le cadre strict de la surveillance réglementaire, cette structure composite associe des citoyens et des chercheurs pour travailler ensemble à la production de nouvelles connaissances pertinentes par rapport aux enjeux environnementaux locaux.

**Figure 4. Campagnes de mesures de l'Institut écocitoyen (de l'eau du Golfe de Fos à gauche, et de la qualité de l'air par l'observation des lichens à droite)**



Source : Hallin.

A partir du moment où les projets industriels, face auxquels des dynamiques d'oppositions se sont mises en place, ne sont pas abandonnés mais se matérialisent au contraire comme nouvel élément du paysage, comment se poursuivent alors les mobilisations et comment les appréhender ? Autrement dit, après la lutte, que reste-t-il à suivre pour une analyse en terme de justice écologique ? A Fos-sur-Mer, l'incinérateur EveRé été mis en service depuis 2010, mais parallèlement, des citoyens et chercheurs travaillent ensemble pour produire des connaissances, approfondissant ainsi leur compréhension du territoire et des enjeux environnementaux qui s'y jouent. De même, cette co-production de connaissances permet aussi de tisser de nouvelles relations entre humains (citoyens et chercheurs par exemple) et non humains (notamment par l'utilisation de bioindicateurs pour évaluer l'impact des pollutions<sup>36</sup>). Dans notre perspective de recherche, la question de la justice ne s'arrête alors pas avec la conclusion des projets, que ceux-ci soient abandonnés ou construits. Nous pensons au contraire qu'il y a lieu de poursuivre l'analyse, de continuer à s'intéresser aux dynamiques plus silencieuses qui contribuent à la formation d'un commun. S'éloignant ainsi d'une approche par les inégalités, et d'une perspective de luttes ou de « résistances éclairées » (Sébastien, Milanese, et Pelenc, 2019), nous souhaitons mettre en lumière les processus d'enquête et de production de connaissances comme une façon d'appréhender et d'habiter le territoire qui permet aussi l'instauration d'une justice écologique. Car ici, à travers l'expérience de l'Institut écocitoyen et l'apprentissage d'une pensée collective associant chercheurs et citoyens, mais aussi lichens, poissons et autres non-humains, nous nous intéressons d'abord au « monde *en train de se faire* » (Hache, 2011), et aux tentatives des acteurs pour faire « tenir ensemble des dimensions laissées habituellement de côté » (Hache, 2013).

---

<sup>36</sup> Par exemple, concernant la qualité de l'air, il a été mis en place un protocole citoyen d'observation lichénique (Gramaglia et Dauphin, 2017); ou encore, concernant la pollution marine, un protocole s'est construit en partenariat avec des pêcheurs pour le choix de l'espèce bioindicatrice (le congre) (Gramaglia et Mélard, 2019).

### **3. De la justice environnementale à la justice écologique**

D'abord issue de mouvements sociaux d'opposition contre l'impact disproportionné de pollution sur des minorités aux Etats-Unis dans les années 1980, la justice environnementale a ensuite été reprise par le milieu académique. Sa première conception fut essentiellement basée sur une approche spatiale de justice redistributive (Fol et Pflieger, 2010). Mais cette approche en terme de distribution, se focalisant sur la géographie des inégalités environnementales, ne faisait pas l'unanimité. A la suite des géographes, d'autres chercheurs se sont alors emparés de la notion comme cadre d'analyse pour la recherche. C'est ainsi que David Schlosberg (2007), en s'inspirant des revendications des mobilisations sur le terrain et des travaux académiques sur la justice sociale, a proposé une définition tridimensionnelle de la justice environnementale, intégrant trois enjeux reliés et se recouvrant :

- la distribution des biens et maux environnementaux,
- la reconnaissance culturelle,
- et la participation politique.

David Schlosberg soulève le lien direct entre un manque de reconnaissance et le déclin de participation au sein de la communauté, y compris au niveau politique et institutionnel. La participation, à travers des procédures de prise de décisions démocratiques et participatives, serait alors la conséquence et la condition de la justice environnementale, comme un moyen de s'attaquer à la fois aux problèmes de distributions inéquitables et aux conditions qui minent la reconnaissance sociale (Schlosberg, 2004).

À ces trois dimensions, d'autres auteurs insistent également sur la nécessité d'y inclure la reconnaissance d'un pluralisme épistémique qui autorise différentes formes de connaissances et de pratiques, scientifiques ou profanes (Coolsaet, 2015; Brister, 2012). En particulier, Marie Gaille (2017) considère la dimension épistémique comme un enjeu à part entière de la justice environnementale pour ce qui a trait aux risques environnementaux et sanitaires. Ceux-ci étant appréhendés par les acteurs en fonction des savoirs établis (profanes ou experts) tout autant que de l'ignorance engendrée, cela pose la question de savoir quels types de connaissances sont reconnus, suivant quels critères, et qui participe à leur production. Elle propose alors d'utiliser la notion d'injustice épistémique de M. Fricker pour élargir la théorie de la justice environnementale en ajoutant cette quatrième dimension de « misconception ».

Parallèlement à cette approche tri ou quadridimensionnelle de la justice environnementale, deux questions nous ont interpellés, nous amenant à considérer que ce cadre de la justice pouvait continuer à être déplié. Il s'agit d'une part de la prise en compte, pour penser la justice, des bouleversements socio-écologiques en cours qui peuvent être repris sous le terme Anthropocène. Comment en effet appréhender la justice environnementale dans le contexte de ces transformations socio-écologiques globales auxquelles nous devons actuellement faire face ? S'il est certain que les conditions tridimensionnelles initiales sont nécessaires, sont-elles pour autant entièrement suffisantes ? Est-ce qu'accorder une juste distribution, reconnaître la pluralité culturelle et mettre en place des procédures de participation conclut-il la question de la justice environnementale, alors que le cadre de vie général est lui-même en pleine mutation ?

Il est possible que dans un monde stabilisé, la question pourrait se clôturer ainsi, c'est-à-dire par la mise en œuvre de conditions procédurales (au sens où elles pourraient être assurées et garanties par des institutions) qui garantissent le respect d'une justice environnementale tridimensionnelle. Mais le contexte des transformations socio-écologiques auquel nous sommes confrontés nous amène de nombreuses indéterminations auxquelles nous devons apprendre à faire face, et nous oblige à poser la question à nouveaux frais. Il s'agit alors de garder les yeux ouverts et rester attentifs aux relations au monde que nous véhiculons et sur lesquelles nous décidons de nous appuyer pour formuler de nouvelles propositions de relations écologiques justes. Dans ce cadre, et sans vouloir opposer justice des humains et justice pour la nature, nous faisons alors le choix de privilégier la notion de justice écologique (Bosselman, 2008) à celle de justice *environnementale*, afin de sortir d'une approche exclusivement anthropocentrée et offrir la possibilité de porter une attention conjointe à l'humain et aux non-humains.

D'autre part, la question posée par Anna Tsing (2017, p. 63), à savoir comment « penser la justice sans le progrès » pour prendre en compte les incertitudes constitutives de nos mondes en transformation, nous amène également à considérer qu'il ne s'agit plus seulement de réparer des injustices, mais bien aussi d'apprendre, ici et maintenant, à vivre dans le contexte d'environnements abîmés et vulnérables, riches des « ruines du capitalisme ». L'enjeu serait alors pour nous de considérer la justice écologique non plus seulement comme une fin en soi mais comme étant aussi un moyen pour habiter, ici et maintenant, des mondes abîmés. Pour cela, notre proposition sera d'accorder une valeur aux expérimentations et processus d'enquêtes de publics mixtes qui essaient, par leurs alliances multiples, de répondre aux troubles socio-écologiques vécus.

#### **4. Enquêter, réinvestir le présent**

A la suite de cette réflexion, nous proposons de déplier la justice écologique dans sa dimension expérientielle d'enquêtes. Car cet *ici et maintenant*, et avec les *non-humains*, c'est précisément ce que doit investir la justice écologique pour y réintroduire du possible et fabriquer un « présent épais » qui autorise des interconnexions multiples entre passé, présent et futur (Haraway, 2018; 2020). Nous proposons alors d'y inclure les processus d'apprentissage multisitués et collectifs de publics qui se construisent autour de démarches d'enquêtes (éco-)sociales et d'expérimentations telles que John Dewey entend la revendiquer comme guide, en science comme en éthique (Dewey, 2010).

Pour Dewey, la vie est constituée d'une infinité d'expériences qui sont des ajustements perpétuels, des co-évolutions entre un individu et son environnement. Faire une expérience signifie relier une action à quelque chose qui nous affecte, trouver la bonne réponse, réagir de façon à surmonter le trouble rencontré, tout en prenant soin des conséquences de son action. Mais lorsque la continuité des expériences est interrompue, Dewey propose d'utiliser la méthode de l'enquête sociale pour rétablir le continuum des expériences. Il s'agit alors de la phase active de l'expérience, ou « l'ensemble des procédures menant d'un trouble ou d'un doute à un objet partageable (au sens où il devient une partie de l'environnement objectivable), conclusif » (Zask 2007). Ces démarches d'enquêtes sont indissociables de la formation de connaissances partagées qui permettent de produire du commun. Le milieu de l'enquête étant la pluralité, elle se présente

également comme un « effort de relier, de mettre en lien des choses disparates, voire antagonistes » (Zask, 2008).

Si Dewey a pensé ces processus d'enquêtes sociales dans le cadre d'une interrogation sur la place et le rôle des publics à la formulation d'une opinion en démocratie, le croisement de cette notion d'enquête sociale avec les enjeux de justice écologique nous semble riche à différents points de vue. Il approfondit en effet le lien entre justice écologique et justice épistémique : il ne s'agit plus seulement de reconnaître un pluralisme des savoirs, ni de considérer les enjeux épistémiques comme une quatrième dimension à prendre en compte dans la définition de la justice écologique, mais bien d'accorder une attention au processus-même de production de savoirs, en prenant soin des conséquences des savoirs produits et en accordant de l'attention aux alliances multiples, humaines et non-humaines, nécessaires à ces processus d'enquête. L'expérimentation et l'enquête sociale dépassent ainsi les conditions procédurales de participation, permettant de cultiver ce que les philosophes Isabelle Stengers et Vinciane Despret (2011, p. 63) appellent la « confiance dans la possibilité qu'un problème, lorsqu'il est libéré des généralités qui le prennent en otage, lorsqu'on lui donne sa chance, puisse se déployer dans des dimensions inattendues, puisse devenir ce qui oblige à penser, c'est-à-dire ce qui fait passer du refus à la création. » Cette création étant bien l'enjeu de l'enquête, comme nous l'explique Joëlle Zask : « une enquête ni n'enregistre d'une manière neutre et détachée le réel, ni ne se déploie dans la nostalgie de ne pouvoir le faire ; elle crée du réel ». Et « parce qu'elle concerne la possibilité de provoquer des points de rencontre et de coopération entre des personnes appartenant à des groupes humains [et non-humains serions nous tentés de rajouter], sociaux ou culturels, différents, l'inter-objectivation [à laquelle aboutit l'enquête] pourra apparaître comme un concept conjointement épistémologique et politique » (Zask, 2004).

Ce saut qualitatif qui s'éloigne d'une approche par les inégalités pour accorder de l'attention aux processus d'enquêtes revient également à considérer la justice moins comme une idée déjà donnée en soi (que ce soit comme règle de conduite dans une conception déontologique ou un objectif à atteindre dans démarche téléologique), mais comme étant quelque chose à construire et présentant des ressorts de transformation. Dans sa préface à la traduction française du livre de Dewey *Le public et ses problèmes*, J. Zask (2010, p. 14) nous explique que par le fait de considérer la politique comme une expérimentation, Dewey « cesse de considérer la fin comme un but ultime et intangible qui serait susceptible d'orienter *de l'extérieur* les mouvements de libération ou le cours "nécessaire" de l'histoire humaine. La fin n'est pas "finale", elle est simplement "ce qui est en vue" – provisoire et contextuelle. » L'enquête est alors ce qui nous permettrait, à travers la formation d'une pensée collective pour répondre aux troubles vécus, d'investir un « présent épais » et d'incarner (ou d'instaurer), ici, maintenant et avec les non-humains, une justice écologique prise comme un moyen (une « fin-en-voie ») et non pas seulement une fin (en soi) pour habiter des mondes abimés. Ou encore, pour le dire à la façon de Vinciane Despret (2019), l'enquête interspécifique serait à la justice écologique une façon de multiplier les mondes pour rendre le nôtre plus habitable.

## Bibliographie

- Blanchard, F., D. Hube, D. Salquebre, D. Allier, A.-S. Saffre, J. L. Lambeaux, et V. Raymond. 2009. *Aigrette. Synthèse des résultats et plan d'action à l'échelle du territoire du San Ouest Provence. Rapport final*. France. BRGM/RP-57415-FR.
- Bosselman, Klaus. 2008. « Ecological Justice ». Dans *The Principle of Sustainability: Transforming Law and Governance*. Farnham, Surrey, UK: Ashgate Publishing, p. 79-109.
- Brister, Evelyn. 2012. « Distributing Epistemic Authority: Refining Norton's Pragmatist Approach to Environmental Decision-Making ». Dans *Contemporary Pragmatism*, vol. 9, no 1, p. 185-203. <https://doi.org/10.1163/18758185-90000222>.
- Coolsaet, Brendan. 2015. « Transformative Participation in Agrobiodiversity Governance: Making the Case for an Environmental Justice Approach ». Dans *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, vol. 28, no 6, p. 1089-1104. <https://doi.org/10.1007/s10806-015-9579-2>.
- Despret, Vinciane. 2019. *Habiter en oiseau*. Actes Sud. Mondes Sauvages.
- Despret, Vinciane, et Isabelle Stengers. 2011. *Les faiseuses d'histoires. Que font les femmes à la pensée ?* Paris, Les empêcheurs de penser en rond.
- Dewey, John. 2010. *Le public et ses problèmes*. Gallimard. Folio Essais.
- Fol, Sylvie, et Géraldine Pflieger. 2010. « La justice environnementale aux États-Unis : construction et usages d'une catégorie d'analyse et d'une catégorie d'action ». Dans *Justice Spatiale | Spatial Justice*, no 2 (octobre), <http://www.jssj.org>.
- Gaille, Marie. 2017. « La question du savoir comme enjeu pour la justice environnementale (version avant épreuve) ». Dans S. Becerra et al. (dir), *Faire face aux risques dans les sociétés contemporaines*, Toulouse: Octarès Editions, p. 29-40.
- Girard, Tobias. 2012. *Les pouvoirs du danger. Zone industrielle de Fos-sur-Mer. Anthropologie politique des risques industriels et du conflit de l'incinérateur*. Thèse de doctorat. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS).
- Gramaglia, Christelle, et Charles-Enzo Dauphin. 2017. « Toucher la pollution industrielle du doigt grâce aux lichens. Ethnographie d'une observation scientifique et citoyenne de l'environnement à Fos-sur-Mer ». Dans *Techniques & Culture, Suppléments au n°68*, mis en ligne le 18 décembre 2017, consulté le 24 janvier 2018. URL : <http://journals.openedition.org/tc/8610>.
- Gramaglia, Christelle, et François Mélard. 2019. « Looking for the Cosmopolitical Fish: Monitoring Marine Pollution with Anglers and Congers in the Gulf of Fos, Southern France ». Dans *Science, Technology, & Human Values*, vol. 44, no 5, p. 814-42. <https://doi.org/10.1177/0162243919860197>.
- Hache, Emilie. 2011. *Ce à quoi nous tenons. Propositions pour une écologie pragmatique*. Paris, La Découverte. Les Empêcheurs de penser en rond
- . 2013. « Justice environnementale, ici et là-bas ». Dans *Contretemps, revue de critique communiste* (blog), mis en ligne en décembre 2013, consulté le 10 mars 2021, <https://www.contretemps.eu/justice-environnementale-ici-et-la-bas/>.
- Haraway, Donna. 2018. « Staying with the Trouble for Multispecies Environmental Justice » Dans *Dialogues in Human Geography*, vol. 8, no 1, p. 102-05.
- . 2020. *Vivre avec le trouble*. Vaulx-en-Velin, Editions des mondes à faire.
- Osadtchy, Clara. 2015. *Confits environnementaux en territoire industriel : réappropriation territoriale et émergence d'une justice environnementale. Le cas de l'étang de Berre et de Fos-sur-Mer*. Thèse de doctorat. Université du Maine.



Schlosberg, David. 2004. « Reconceiving Environmental Justice: Global Movements And Political Theories ». Dans *Environmental Politics*, vol. 13, no 3, p. 517-40. <https://doi.org/10.1080/0964401042000229025>.

———. 2007. *Defining Environmental Justice: Theories, Movements, and Nature*. Oxford University Press.

Sébastien, Léa, Julien Milanesi, et Jérôme Pelenc. 2019. « Résister aux projets d'aménagement, politiser les territoires: Le concept de résistance éclairée appliqué à trois conflits d'aménagement (France, Belgique) ». Dans *VertigO*, vol. 19, no 1 (juillet). <https://doi.org/10.4000/vertigo.24269>.

Tsing, Anna. 2017. *Le champignon de la fin du monde. Sur la possibilité de vivre dans les ruines du capitalisme*. Paris, Les empêcheurs de penser en rond. La Découverte.

Zask, Joëlle. 2004. « L'enquête sociale comme inter-objectivation ». Dans B. Karsenti et L. Quéré (dir), *La croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme*, Raisons pratiques. Paris, EHESS, vol. 15, p. 141-63.

———. 2007. « Anthropologie de l'expérience ». Dans D. Debaisse (dir), *Vie et expérimentations. Peirce, James, Dewey*, Paris, Vrin, p. 129-46.

———. 2008. « Situation ou contexte? Une lecture de John Dewey ». Dans *Revue internationale de philosophie*, vol. 245, no 3, p. 313-28.

———. 2010. « La politique comme expérimentation. Préface à la traduction de *Le Public et ses problèmes* de J. Dewey (1927) ». Dans J. Dewey, *Le public et ses problèmes*, Gallimard, Folio Essais, p. 11-65.